Natures Sciences Sociétés 00 (2003) 000-000



Available online at www.sciencedirect.com

SCIENCE DIRECT



www.elsevier.com/locate/natsci

LIBRE OPINION

Nimby ou la colère des lieux. Le cas des parcs éoliens

Nimby or the angst of gods. The case of French projects for windmills

Christian Maillebouis *

Ingénieur Arts et Métiers, salarié de l'association Polénergie, Espace Info Énergie Ardèche, 39, rue J. Mermoz, 07200 Aubenas, France

L'énergie électrique est devenue dans nos pays occidentaux un bien revendiqué par tous, au point même que la notion de service public y est étroitement associée. Aux yeux de beaucoup, elle est incontournable, voire vitale : qu'une tempête vienne à détruire partiellement ce cordon ombilical qui relie nos villages et c'est une catastrophe relevant d'actions humanitaires urgentes... Aujourd'hui notre réalité est bien là, et la généralisation légitime et attendue de cette « source de vie » aux deux milliards d'êtres humains du Sud qui en sont dépourvus sera très problématique pour l'ensemble de notre vaisseau planétaire.

Or toute forme de production d'énergie induit diverses charges écologiques (occupation d'espace, émission de rejets dangereux, consommation d'énergie primaire, perturbation du cycle de l'eau, etc.) que seule une « Analyse de Cycle de Vie » (ACV)[1] détaillée et circonspecte permet de mesurer exactement. Malheureusement, ce type d'étude, et notamment dans le secteur électrique, est encore trop rare en France.

Cependant en première approximation, on peut affirmer qu'en l'état actuel de la technologie, la production électrique se divise en trois classes différentes. La première comprend tous les processus thermiques classiques fonctionnant à partir de combustibles fossiles (charbon, gaz, fuel, etc.). Elle se caractérise par d'abondants rejets de gaz à effet de serre (GES), et induit des prévisibles conflits internationaux directement liés aux conséquences du réchauffement climatique et à la raréfaction, pour la prochaine génération, de ces combustibles mal répartis sur notre planète. La seconde catégorie est la filière électronucléaire avec ses risques technologiques, ses problèmes liés à la gestion des déchets multi-séculaires et la difficulté technico-économique de diffuser ces technologies en « toute sécurité » militaire et civile à l'ensemble de l'humanité. Enfin le troisième groupe concerne toutes les utilisations des énergies renouvelables (EnR), propres, diffuses et inépuisables, conjointement avec de fortes actions généralisées de maîtrise des consommations. Aujourd'hui, il est encore étonnant que cette réalité si simple dans son énoncé soit si peu intégrée dans le quotidien de nos sociétés occidentales.

La Communauté Européenne a cependant proposé des objectifs à l'horizon 2010 pour sortir de notre ère paléocalorifique (Maillebouis, 2001). Ces mesures ont le mérite d'initier un débat fondamental. Pour la France, cette Directive induit qu'environ 5% de notre future consommation électrique devra être assurée par l'énergie éolienne, soit l'équivalent de la production nette de 4 à 5 réacteurs de 900 MW[2]. Cet engagement impose d'installer en France entre 5 000 et 10 000 éoliennes. À

* Auteur correspondant.
Adresse e-mail : cmail@wanadoo.fr (C. Maillebouis).

[1] Plus communément appelée « Ecobilan ».

[2] Ce pourcentage correspondra à une production éolienne d'environ 25 à 30 TWh/an. Un réacteur de 900 MW avec un facteur de charge de 80% a une production annuelle nette d'environ 5,7 TWh.

DOI: 10.1016/S1240-1307(03)00050-5

l'horizon 2010, quand les techniques de montage en mer seront opérationnelles, certains experts estiment qu'un tiers de ces installations se feront à une dizaine de km des côtes.

Ces quelques chiffres montrent que toute argumentation tendancieuse qui ferait miroiter un remplacement total de nos centrales nucléaires **seulement** par des éoliennes est profondément malhonnête. Faut-il rappeler que le fondement d'une politique énergétique durable est basée sur la diversification des sources de production en fonction des potentialités locales ? Prôner alors le tout éolien est une aberration profonde qui ne vise qu'à discréditer cette filière et ses acteurs, tout en apeurant inutilement les amateurs de certains paysages. Malgré tout, cette planification nous amène naturellement à réfléchir sur l'empreinte écologique (Rees et Wackernagel, 1999) de milliers d'éoliennes dans notre pays.

Dans l'absolu, ces chiffres élevés peuvent paraître importants et leurs impacts sur le paysage difficiles à imaginer. Une estimation comparée à quelques autres recensements d'édifices similaires en terme de dimension pourra rassurer certain. Ainsi en 2010, il y aura environ deux fois moins d'éoliennes en France que de châteaux d'eau qui, convenez-en, ne caractérisent nullement nos vertes campagnes. De plus, ces éoliennes seront souvent regroupées par dizaine diminuant d'autant leur emprise sur le paysage global d'une région. Enfin, face aux quelque 250 000 pylônes EDF supportant les 95 000 km de lignes de haute tension supérieure à 63 kV étroitement liées à l'actuelle production centralisée, on soupèse assez bien la future prégnance d'implantation d'éolienne.

Mais pour bien apprécier l'empreinte totale d'une industrie, il est nécessaire d'intégrer le temps de retour à la normalité après sa cessation d'activité. En effet, les surfaces occupées par toutes industries ne se libèrent jamais au claquement de doigt, à la simple fermeture des sites. Quand donc les sites de Creys-Malville, Seveso, Salsignes, etc. retrouveront leur virginité d'antan ? Puisque les anti-éoliens prennent si rapidement l'exemple du nucléaire pour dévaloriser les énergies renouvelables, il faut rappeler certains faits incontournables.

En France, les grandes étapes de la déconstruction d'une centrale nucléaire sont régies par le décret du 11 décembre 1963 modifié par celui du 19 janvier 1990. Ce texte impose à l'exploitant d'indiquer les diverses étapes de la fermeture de la centrale nucléaire et la remise en état du site en respectant des règles minimales de surveillance. Ainsi le démantèlement d'une centrale nucléaire se programme actuellement sur 50 ans. Pour une centrale nucléaire classique[3] d'une durée de vie de 30 années, l'empreinte écologique minimale est de 8 500 hectares-années. Il est évident que ce calcul n'intègre pas les aires de stockage ultime des matériaux irradiés du fait même que leur période d'activité porte pour certains sur des dizaines de milliers d'années. Dans ces conditions, l'empreinte écologique calculée serait gigantesque, sans aucune comparaison possible avec d'autres industries ! A l'opposé, une éolienne dont les fondations ont une emprise au sol d'environ 100 m^2 se démonte totalement en quelques jours, sans grande pollution résultante des sites. Ces quelques chiffres montrent combien l'impact sur l'environnement dans la durée, le seul qui vaille, même de quelques dizaines de milliers d'éoliennes, est objectivement dérisoire devant celui d'une unique centrale nucléaire.

Ces considérations sont intuitivement bien assimilées par les français. Une récente enquête (ADEME, 2002) sur la perception de l'énergie éolienne dans notre pays montre que l'industrie éolienne y est plébiscitée. Ce sondage fut réalisée par l'institut DEMOSCOPIE, sur un échantillon représentatif de 2 500 personnes en France métropolitaine et un suréchantillon dans l'Aude, premier département éolien de France, auprès de 300 riverains des communes d'implantation des sites éoliens et des communes limitrophes. Des dix points analysés dans cette étude, il ressort entre autres :

- la quasi-unanimité des français (95%) et des riverains des parcs éoliens (98%) sont favorables au développement de l'énergie éolienne. Rappelons que la proportion de français favorable à l'énergie nucléaire est inférieure à 50%;
- 86% des riverains de parcs éoliens de l'Aude accepte cette proximité.

Une lecture rapide de cette enquête laisserait penser que les phénomènes de rejet des parcs éoliens par l'ensemble des français, ou les populations riveraines, seraient rares. Or ce fort unanimisme pour cette nouvelle technologie est plus complexe dans la réalité.

En effet sur le terrain, à proximité des zones pressenties pour l'installation d'un futur parc éolien, des groupes d'opposition naissent. Cette objection ne s'étend généralement pas à l'ensemble de la filière éolienne[4], mais seulement au projet spécifique. « Partout, mais pas ici ! » est leur

[3] Sur le modèle de celle de Cruas, soit 4 réacteurs REP de 900 MW.

[4] En conformité avec les observations tirées de l'enquête ci-dessus référencée. Cependant dans certains cas, notamment à proximité de centrales nucléaires où le taux d'employés dans l'électronucléaire est très fort, la proportion hostile à l'énergie éolienne est naturellement plus élevée.

première réaction. Pour étayer leur position, des arguments sont puisés dans différents registres. Je laisse ici ceux que je qualifie de subtils (influences des « infrasons » sur les vers de terre ; effets du rythme des pales, proche de la fréquence cardiaque, sur les mammifères : homme, bétail, gibier, etc. ; rupture du réseau Hartmann ; perturbations souterraines des réseaux aquifères ; qualités mortifères des bétons de fondation, etc.) sur lesquels il est très difficile, sinon impossible, d'apporter une réponse crédible et étayée. Par contre aux questions qui portent sur des éléments plus pragmatiques (émission sonore, impact sur l'avifaune, approche économique, crédibilité des EnR, etc.) déjà étudiés soit en France, soit surtout à l'étranger, les réponses sont claires, précises et souvent incontestables. Il n'en reste pas moins qu'un malaise plus profond, jamais énoncé en tant que tel, se cache derrière ce flot de contestation : le syndrome « NIMBY[5] ».

Cet esprit de révolte qui se propage sous ce nom énigmatique de « NIMBY » n'est pas une vague malédiction inca. C'est pourtant sur le continent américain, aux USA, vers la fin des années 1970, que les premiers cas révélés furent décrits. Connu outre-atlantique sous diverses autres acronymes parfois cocasses : « GOOMBY[6] », « LULU[7] », « BANANA[8] », etc., ce comportement est invoqué en France sous ce premier sigle. Quelques élus, quant à eux, sont atteints d'une forme politique plus sournoise du mal, appelé « NIMEY[9] » dans les sphères savantes. Cependant, il demeure que quelle que soit sa dénomination, ce phénomène est de plus en plus présent dans nos sociétés modernes qui privilégient les libertés individuelles sur le bien commun.

La définition de ce phénomène est relativement simple. Il englobe grossièrement toutes les pratiques sociales d'opposition à l'implantation (ou l'extension) d'installation de nature industrielle seulement pour des raisons de modifications, réelles, prévisibles ou supposées, de son proche environnement. Dans ce mouvement d'opinion, les avantages locaux priment avant tout sur l'intérêt global, réel ou présenté comme tel, d'une entité plus vaste. Suivant l'importance du projet et la force réactive qu'elle suscite, ces phénomènes « NIMBY » peuvent atteindre des dimensions populaires hors du commun. Parfois l'analyse de ces mouvements d'opposition est ambivalente car s'y entremêlent en proportion variable des opposants « NIMBY » égoïstement centrés sur leurs propres intérêts et des radicaux qui prônent un inconditionnel « Ni Ici, Ni Ailleurs » plus critique et altruiste. Chacun de nous a en mémoire les exemples récents où l'ambiguïté fut réelle. Les oppositions au tracé du TGV, au troisième aéroport de Paris, à la réouverture au tunnel du Mont-Blanc, etc., soulignèrent-elles une remise en cause profonde de la politique des transports en France, ou de l'exaspération de population simplement touchée dans leur quotidien ?

Ici, je n'aurai pas l'outrecuidance d'analyser exhaustivement ces phénomènes sociaux complexes (Collectif, 1997) (Dear, 1993)[10]. Je me contenterai d'évoquer certains aspects paradoxaux de ce syndrome rapportés aux projets éoliens en France. Le fort taux d'acceptabilité de l'énergie éolienne dans la population française, et la quasi-unanimité sur la nécessité de l'énergie électrique démontre que l'opposition au parc éolien est de nature essentiellement « NIMBY ». Dans ces mouvements d'opposition au parc éolien, la frange d'objection radicale « Ni Ici, Ni Ailleurs » est dérisoire et n'existe souvent qu'en désespoir de cause pour obtenir une accréditation ultime, moins égocentrique que la position « NIMBY » initiale.

La typologie de ces opposants est assez bien connue. Pour l'éolien en milieu rural, les populations agricoles sont les plus réceptives à ces projets. A l'inverse, les « rurbains » qui partagent leur existence entre la campagne (repos, loisirs de pleine nature, lieu de retraite, etc.) et la ville (activités culturelles ou professionnelles, origines, études, etc.) sont les plus réticents. Ce rapide classement a déjà été suggérée par Chantal Laumonier et Jean-Paul Flori (Laumonier et Flori, 2000) lors de leur enquête dans un village audois accueillant un parc éolien. Ces deux sociologues avaient alors réparti la population étudiée en deux catégories antinomiques : les « campagnards » et les « naturalistes ». Cette typologie s'appuyait essentiellement sur le critère du lieu de vie principal (opposition village/ville) de ces populations et finalement du type d'organisation de vie communautaire sous-tendue. Une forte intégration villageoise semble favoriser l'implantation d'un parc éolien qui heurte l'individualisme esthétique des « naturalistes ».

[5] Pour: « Not In My Back Yard » (Pas dans mon jardin).

[6] Pour : « Get Out Of My Back Yard » (Sortez de mon jardin).

[7] Pour : « Local Unacceptable Land Use » (Refus local d'utilisation des terres).

[8] Pour : « Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anybody » (Ne rien construire auprès de quiconque).

[9] Pour : « Not In My Election Year » (Pas l'année de mon élection). Certains auteurs parlent aussi de « NIMTOO » pour « Not In My Term Of Office » (Pas durant mon mandat).

[10] Pour une analyse plus fine voir aussi le site http://environnement.wallonie.be.

Par ailleurs, on doit constater qu'une certaine dimension culturelle intervient dans la cristallisation du phénomène anti-éolien. L'abondance des moulins à vent dans le paysage batave a probablement favorisé l'implantation des éoliennes sur le littoral de la mer du Nord. Par ailleurs, une seconde étude portant sur le parc éolien de Plouarzel en Bretagne (Laumonier et Flori, 2001) accrédite cette idée. L'implantation d'éoliennes dans cette région où depuis toujours la force du vent est recherchée pour naviguer, et où la verticalité des constructions (phares, mats, etc.) est coutumière, semble plus facile qu'ailleurs. À l'opposé, dans les zones où une forte et longue tradition militante (Corse, Larzac, etc.) a déjà forgé un environnement social particulier, très sensible et contestataire, l'installation d'un parc éolien peut réveiller d'anciennes ruptures sociales se cristallisant autour d'un syndrome « NIMBY », faute d'arguments critiques et objectifs.

La thèse récente de Bruno Charlier (Charlier, 1999) sur les conflits environnementaux en France depuis 1974 montre aussi que d'autres phénomènes influent sur la dynamique des oppositions. Une forte corrélation existe entre les conflits naissants et les activités économiques dominantes. Sans entrer dans les détails, disons que ce chercheur a bien mis en évidence qu'entre autres la vocation résidentielle mesurée au rapport entre résidences principales et secondaires, est déterminante dans la prévision de réaction à un quelconque projet d'aménagement. Dans le cas des parcs éoliens, cela est flagrant et nous ramène insensiblement à la densité relative entre « campagnards » et « naturalistes » : plus ces derniers sont présents dans la population rurale et plus les risques de réaction « NIMBY » d'envergure seront réels.

L'explication réside surtout dans les capacités de mobilisation des médias par les différents groupes sociaux en présence. Pour exister et s'imposer, tous les groupes de pression doivent impérativement s'appuyer sur les médias pour relayer leur revendication locale auprès de l'administration. Comme dans les autres luttes sociales, une couverture médiatique régulière, avec des actions spectaculaires qui mobilisent de nombreux journalistes, sont des éléments de succès garanti des groupes « NIMBY ». Or, la grande proportion des classes sociales supérieures (CSP+) dans ces « naturalistes » anti-éoliens favorise cette pénétration médiatique. De plus, la nature unanimiste du message porté, à savoir la protection des paysages, thème de plus en plus à l'honneur dans nos sociétés, a de quoi sensibiliser positivement les journalistes. La forte majorité « campagnarde » se trouve alors incapable de rivaliser sur ce plan et se voit peu à peu dépossédée de sa légitimité numérique.

Le paradoxe de cette réflexion médiatique est qu'a contrario un défaut d'information initiale venant des promoteurs est souvent le levain du syndrome « NIMBY ». Comme dans de nombreux projets d'aménagement, un manque de communication laisse envisager des vices cachés et favorise les mobilisations. Dans le cas des parcs éoliens, nous retrouvons cette forte exigence de concertation en amont de tous projets : 65% des français et 71% des riverains de parcs éoliens de l'Aude souhaitent une consultation des habitants des communes concernées sur le choix des lieux d'implantation. Les promoteurs éoliens qui négligent cette réalité, ne réservant leur attention qu'aux maires des communes sollicitées, déchantent assez rapidement. En milieu rural où les rumeurs circulent plus vite que le vent, il est absurde de croire qu'on peut mener un projet de ce type dans un certain anonymat. Cela ne fait que renforcer les méfiances naturelles des gens du cru pour les « *estrangers* » et apporter du crédit aux messages « NIMBY ».

Au terme de ces pensées, nous percevons le défi de notre société occidentale. Son rythme de consommation énergétique n'est pas durable, voire même suicidaire à plus ou moins long terme. Pourtant des solutions techniques existent pour repousser les échéances, mais elles ont du mal à percer dans notre quotidien. Etrangement, au cœur de nos campagnes, de nombreux projets éoliens soulèvent des oppositions de type « NIMBY ». Si on peut reconnaître à ces mouvements un rôle légitime et toujours nécessaire de contre-pouvoir face à des industriels, éoliens ou non, peu soucieux de l'intérêt commun, on doit malgré tout s'interroger sur le fondement réel de ces oppositions. Notre société a développé un monde rural bicéphale. L'exode rural a favorisé la venue de riches « Ru.Ro.[11] » mobiles qui n'admettent aucun changement dans les lieux qu'ils ont investis jusqu'à plusieurs dizaines de km de leur résidence. Qu'un projet de parc éolien pointe avec l'agrément, voire l'indifférence, des gens du *païs* et se soulèvent des associations de défense du paysage très circonstanciels et localement peu représentatives. Si le paysage est une « *manière d'exprimer le lien qui unit une société à son espace et à la nature* » (Joliveau, 1994), nul doute que celui-ci n'est pas compris et légitimement porté par ces associations parfois élitistes.

[11] Pour « Rurbains Rouspèteurs ». La forte concentration de ces « Ru.Ro. » plus fortunés que la plupart des autochtones est problématique pour la ruralité. Elle se traduit par une inflation des prix de l'immobilier au dessus de la réalité économique locale et l'impossibilité aux nouvelles générations villageoises d'y accéder, augmentant ainsi l'exode rural, le vieillissement de nos campagnes, etc.

L'égoïsme de ces anti-éoliens est flagrant. Ces populations aisées, à la consommation énergétique au-dessus de la moyenne nationale, prônent des mesures conservatrices qui amèneront inévitablement une transformation radicale[12] de leur environnement chéri dans quelques dizaines d'années. Mais, ils ne seront sûrement plus là pour le voir ayant porté ailleurs leur quête d'absolu qu'ils oublient si vite dans leur quotidien citadin...

Références

ADEME, 2002. Synthèse du sondage sur la perception de l'énergie éolienne en France. ADEME, Paris.

Charlier, B., 1999. La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974. Thèse de doctorat en géographie, Laboratoire Société Environnement Territoire, Université de Pau.

Collectif, 1997. NIMBY : comment gérer les conflits d'implantation. Environnement et société n°18, SEED. Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Arlon, Belgique.

Dear, M., 1993. Comprendre et surmonter le syndrome NIMBY. 2001 Plus. Centre de Prospective et de Veille Scientifique, Ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme, Paris.

Joliveau, T., 1994. La gestion paysagère de l'espace rural : questions, concepts, méthodes et outils. Revue de Géographie de Lyon vol 69 (4/94), 325–334.

Laumonier, C., Flori, J.-P., 2000. L'implantation d'une centrale éolienne vue par les riverains. Analyse sociologique et technique. Exemple du site de Sallèles-Limousis. Les Cahiers du CSTB n°3272 www.cstb.fr.

Laumonier, C., Flori, J.-P., 2000. Paysage avec éoliennes : l'avis des riverains. CSTB Magazine n°129, 37–40.

Laumonier, C., Flori, J.-P., 2001. Paysage en attente d'éoliennes. CSTB Magazine n°137, 37–40.

Maillebouis, C., 2001. Hélice au pays des merveilles. Silence n°275, 16–20.

Rees, W., Wackernagel, M., 1999. Notre empreinte écologique. Les Éditions Ecosociété, Montréal.

[12] Soit par l'abandon de nos montagnes par ceux qui y vivent au quotidien, soit simplement par la modification climatique induite par notre consommation énergétique.